



Bulletin spécial environnement

Printemps 2026
N° 2

Dans ce numéro:

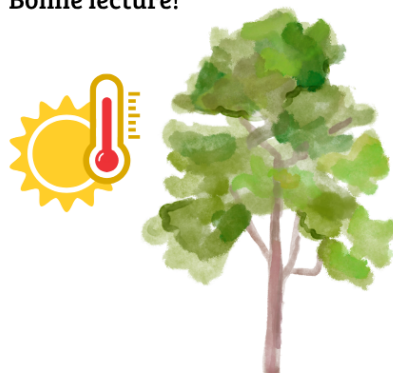
- Mot d'introduction
- Le saviez-vous?
- Et si on laissait pousser... juste un peu?
- Programmes d'aide financière
- Protégeons nos rives!
- Riverains engagés
- Une embarcation propre pour un lac en santé
- Feu de bois et rives : attention aux cendres!
- Prévoyez vos demandes!
- L'écocentre, c'est reparti!
- La gestion sécuritaire des piles
- On vient à votre rencontre

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le retour du printemps marque un moment clé pour notre environnement. La fonte des neiges, le réveil de la nature et le retour des activités extérieures sont autant d'occasions de poser des gestes simples qui auront un impact tout au long de l'été.

Avec cette nouvelle édition du bulletin environnement, nous souhaitons continuer à vous informer, vous inspirer et mettre en valeur les initiatives locales qui font une réelle différence à Nominingue.

Bonne lecture!



Le saviez-vous?

Un arbre mature peut abaisser la température ambiante de 2 à 5 °C en été.
Un allié naturel contre les îlots de chaleur!
Plantez des arbres!

Et si on laissait pousser... juste un peu?

Au printemps, retarder la tonte peut faire une grande différence.

Les premières fleurs qui apparaissent sont essentielles pour les pollinisateurs, qui sortent tout juste de l'hiver et ont besoin de nourriture rapidement. Quant à ceux qui hibernent plus longtemps ou qui sont en stade de développement, ils ne se font pas déranger ou broyer!

Si vous choisissez de tondre, privilégiez une coupe plus haute (vous avez droit jusqu'à 30 cm selon le règlement 2024-497-art 3.10-2).

Cela permet de conserver l'humidité du sol, et donc la fraîcheur, tout en permettant à votre pelouse de mieux résister aux périodes de chaleur. Et surtout, cela favorise la BIODIVERSITÉ!



Programmes d'aide financière



Savez-vous qu'il existe différents programmes de subvention offerts par la Municipalité pour soutenir vos efforts écologiques?

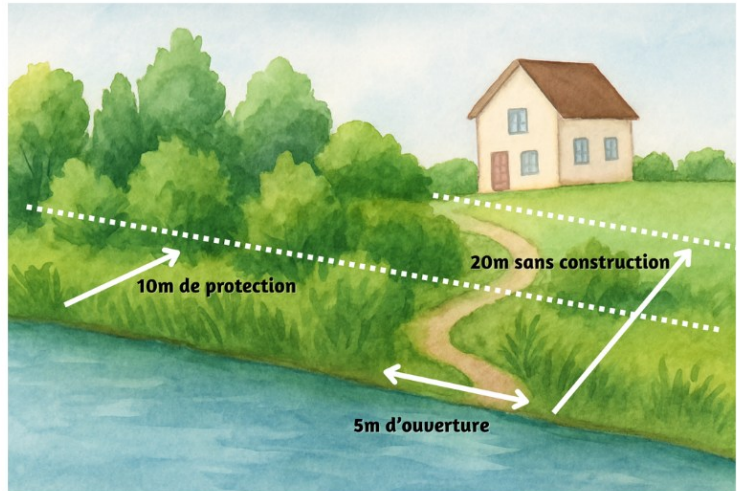
- Le programme de subvention pour l'achat de couches lavables prévoit le remboursement de 50 % du coût d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant.
- Le programme de subvention à l'achat de produits hygiéniques réutilisables prévoit le remboursement de 100 % du coût d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ par personne et par année.
- Le programme de subvention pour l'installation d'une borne de recharge électrique prévoit le remboursement de 100 \$ sur l'achat et l'installation d'une borne de recharge électrique à votre domicile.

PROTÉGEONS NOS RIVES! LA BANDE RIVERAINE... QUOI FAIRE ET NE PAS FAIRE?

Nos lacs et rivières sont précieux. Pour préserver leur qualité, certaines règles s'appliquent aux terrains situés en bordure de l'eau. Voici un exemple simple pour un terrain sans pente importante (inférieure à 30°)* :

À FAIRE

- Demander un permis ou un avis au Service de l'urbanisme et de l'environnement avant tout projet.
- Conserver une bande naturelle MINIMALE de 10 m : arbres, arbustes, herbes hautes.
- Laisser la végétation naturelle filtrer l'eau et stabiliser la rive.
- Une ouverture de 5 m de large maximum vers le lac est permise (de préférence de biais pour éviter l'érosion).
- Placer toute construction (maison, cabanon, terrasse) à plus de 20 m de la ligne des hautes eaux (limite du littoral).



* Dans le cas d'une pente supérieure à 30°, la bande naturelle obligatoire est de 15 m et l'ouverture permise vers le lac est réduite à 2,5 m.

À NE PAS FAIRE

- Installer une terrasse, un cabanon, un remblai ou tout autre ouvrage près de l'eau.
- Élaguer ou abattre des arbres, faire un sentier sans autorisation.
- Tondre la pelouse jusqu'à l'eau et y épandre de l'engrais.
- Implanter des espèces non indigènes invasives
- Faire un feu proche du lac.

Tout projet doit être autorisé par
le Service de l'urbanisme et de l'environnement.
Nous sommes là pour vous accompagner dans vos
démarches!
N'hésitez pas à nous poser vos questions!

Riverains engagés : quand la nature reprend sa place

Cette édition met en lumière l'initiative de citoyens de Nominique ayant choisi de redonner toute sa place à la nature sur leur bande riveraine : Serge Boisvert et sa conjointe Dominique Berthelet.

En laissant pousser la végétation naturelle et en limitant les interventions, ils ont contribué à améliorer la qualité de l'eau, à stabiliser la rive et à favoriser la biodiversité. Leur aménagement démontre qu'il est possible d'allier esthétique, simplicité et respect de l'environnement.

Vous avez vous aussi un projet dont vous êtes fier(ère)? N'hésitez pas à nous le partager!



Une embarcation propre pour un lac en santé!

Le lavage des embarcations est essentiel pour prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Un geste simple qui peut faire toute la différence!

- Laver à l'eau chaude est essentiel pour se débarrasser efficacement des espèces exotiques envahissantes.
- Veillez à nettoyer soigneusement votre embarcation avant de changer de plan d'eau.
- Vérifiez après le lavage qu'aucun résidu végétal ou animal ne reste accroché à l'embarcation.



Ensemble, protégeons nos lacs!
nominique.ca/station-de-lavage



Les embarcations non motorisées

Kayaks, canots, planches à pagaie et petites chaloupes peuvent aussi transporter des espèces exotiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre. Des fragments de plantes aquatiques, des œufs invisibles ou de petits organismes peuvent rester accrochés sous l'embarcation, dans les cordages ou dans l'équipement humide.

Heureusement, quelques gestes simples permettent de réduire grandement les risques de propagation! Adoptez ces bonnes pratiques après une sortie sur l'eau :

- Inspectez l'embarcation et l'équipement avant de quitter le plan d'eau - Retirez toute plante, boue ou débris visible. Vérifiez le dessous de l'embarcation, les pagaies, les cordes et ancrages, les vestes de flottaison ainsi que les bottes et accessoires.
- Frottez et nettoyez le dessous de l'embarcation afin de déloger les fragments de plantes aquatiques ou organismes qui pourraient s'y accrocher (une simple brosse douce ou un chiffon peut faire une grande différence).
- Bien laisser sécher au soleil - Le séchage complet est l'une des méthodes les plus efficaces pour limiter la propagation des espèces envahissantes. Assurez-vous que les compartiments et équipements humides sont aussi bien asséchés.



Prévoyez vos demandes!

Chaque printemps, les demandes pour les installations de quai, les coupes d'arbres et les travaux en rive arrivent en grand nombre... souvent en même temps!

Comme pour les vacances, pensez à planifier d'avance ou à décaler un peu votre demande 😊

Résultat : un traitement plus rapide pour tout le monde!

Feux de bois et rives : attention aux cendres!

Allumer un feu trop près de l'eau ou jeter les cendres à l'eau peut sembler inoffensif... mais ce geste peut tuer les poissons et favoriser les algues!



En effet, les cendres contiennent des minéraux et substances chimiques qui modifient le pH de l'eau et polluent le lac, perturbant la vie aquatique.

Même quelques poignées de cendre dans un petit lac suffisent à rendre l'eau trop basique et à perturber poissons, invertébrés et plantes aquatiques.

Pour protéger nos cours d'eau :

- Allumez vos feux loin des rives
- Ne jetez jamais les cendres dans l'eau

L'écocentre : c'est reparti!



L'écocentre est maintenant rouvert pour la saison, les dimanches et lundis de 9 h à 15 h. Nous vous invitons à l'utiliser pour le dépôt de vos matières résiduelles valorisables.

Petit rappel :

Tous les matériaux ne sont pas acceptés — informez-vous avant de vous déplacer afin d'éviter les mauvaises surprises (vous pouvez aussi consulter le tableau à droite).

Nouveau! Les batteries de vapoteuse et d'appareils de mobilité électrique (vélo, trottinette...) sont désormais acceptées à l'écocentre!

Saviez-vous qu'un conteneur dédié au réemploi est disponible?

En effet, nous sommes un site de dépôt officiel pour l'Action Bénévole de la Rouge. Ainsi, les objets encore utiles peuvent être récupérés et remis en circulation plutôt que d'être envoyés à l'enfouissement.

Gestion sécuritaire des piles

Les piles ne doivent jamais être jetées aux ordures ou dans le bac de recyclage. Comment en disposer?

Les piles usagées doivent être apportées à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture, où elles sont récupérées de façon sécuritaire.

Consignes importantes :

- Toujours isoler les bornes des piles au lithium (ruban adhésif ou emballage individuel).
- Séparer les piles au lithium des autres types de piles.
- Avant leur dépôt, les entreposer dans un contenant à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

Pourquoi est-ce important?

Les piles au lithium peuvent représenter un risque d'incendie si elles entrent en contact entre elles ou avec des objets métalliques.

Un bon tri et une manipulation sécuritaire permettent de protéger les lieux de collecte... et les personnes qui y travaillent.



Matières ACCEPTÉES

	Articles de réemploi Meubles, appareils électroménagers, articles de sport en bon état, etc.
	Matériaux de construction, rénovation et démolition triés
	Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents non brisés
	Bonbonnes de propane
	Matelas et sommiers
	Pneus avec ou sans jante
	Batteries d'auto
	Items en polystyrène #6 triés en 3 catégories • Contenants alimentaires en styromousse • Isolation de construction • Emballages de protection « petites billes »
	Cartons dépliés et aplatis
	Peinture et aérosols
	Produits électroniques
	Branches et troncs
	Résidus domestiques dangereux (RDD)
	Métal
	Appareils contenant des halocarbures (fréon)
	Encombrants non surdimensionnés

Matières REFUSÉES

	Tout ce qui peut entrer dans les bacs bruns, noirs ou verts/bleus
	Contenants alimentaires rigides Recyclage
	Feuilles, gazon, brindilles Bac brun
	Souches d'arbre
	Plantes envahissantes (dans un sac à vidange noir)
	Terre
	Munitions Sûreté du Québec
	Produits explosifs
	Biphényles polychlorés (BPC)
	Cyanure
	Pneus de machinerie lourde et gros camions
	Carcasses d'animaux
	Déchets radioactifs et biomédicaux
	Sacs de poubelle noirs
	Résidus dangereux d'usage commercial et industriel
	Encombrants surdimensionnés (bateau, pédalo, spa, roulotte, tente-roulotte, véhicules en tout genre, etc.)
	Complexe environnemental de la Rouge

87 tonnes de compost ont été reçues et aussitôt redistribuées cette année! Félicitations!



Cet été, on vient à votre rencontre!

La technicienne en environnement effectuera cet été une tournée de sensibilisation auprès des riverains. Cette démarche vise à :

- Répondre à vos questions concernant les milieux riverains et les bonnes pratiques.
- Vous accompagner dans l'aménagement et la protection de votre bande riveraine.
- Vous conseiller dans le choix de végétaux et dans la réalisation de vos projets d'aménagement en rive.
- Assurer une meilleure compréhension et une application uniforme de la réglementation en vigueur.
- Échanger sur les gestes simples qui contribuent à la santé de nos lacs et cours d'eau.

Cette visite se veut avant tout un moment d'échange, de conseils et d'accompagnement personnalisé.

N'hésitez pas à venir discuter lors de son passage!

Des questions? Des commentaires?
Écrivez à urbanisme@nominique.ca